



SECTION GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR



1 / PRESENTATION

La section Gymnastique fait partie intégrante de l'association multisports de l'Espace Sportif de Sucy en Brie (ESS).

La section est dirigée par un bureau, lui-même composé conformément à l'article 10 des statuts de l'ESS au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

2 / GENERALITES

Gymnastique & Parkour

Activité d'éveil, de loisirs et de compétition, la section **Gymnastique** s'articule autour de différents groupes définis selon l'âge, le niveau et l'intérêt des enfants, adolescents et adultes.

Les cours sont assurés du lundi au dimanche selon les groupes par une équipe d'encadrement composée d'entraîneurs spécialisés et diplômés d'un Brevet d'Etat, assistés par des animateurs diplômés et formés FFG ou en cours de formation.

Spécificités

Les cours d'éveil sont assurés **dès l'âge de la marche à quatre pattes**.

Des créneaux spécifiques sont ouverts **aux enfants déficients intellectuels**, et assurés par un cadre spécialisé et diplômé d'un Brevet d'Etat.

3 / INSCRIPTION ET COTISATION (rappel en partie des statuts de l'ESS)

Est reconnue adhérent de la section, toute personne à jour de sa cotisation et de son dossier d'inscription **COMPLET**.

La cotisation est due en début de saison.

Attention, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cours de saison

Si l'inscription intervient dans le courant de la saison, un tarif dégressif est appliqué à compter du mois de janvier suivant. Pour tous les adhérents, une licence FFG est comprise dans le montant de la cotisation, laquelle inclut une couverture assurance.

Un dossier d'inscription est reconnu **COMPLET** lorsque ce dernier contient :

- 1 feuille d'inscription dûment remplie et signée recto-verso (par les parents si l'adhérent est mineur)
- **1 certificat médical datant de – de 3 mois (au nom de l'adhérent)**
- le paiement total de la cotisation (possibilité de faire 3 chèques maximum)
- un chèque de caution pour les groupes compétition
- 1 photo d'identité

Le bureau de la section est en charge de gérer les dossiers d'inscription jusqu'à ce que ce dernier soit complet, **L'entraîneur se doit de refuser toute personne non à jour de son adhésion** (hormis les 2 séances d'essai).

Séances d'essai

Tout nouvel adhérent a la possibilité d'effectuer 2 séances d'essai avant son inscription définitive; il devra cependant remplir une feuille d'inscription et fournir un certificat médical datant de – de 3 mois qui resteront en instance dans les dossiers de l'entraîneur. Au-delà des 2 séances d'essai, l'inscription devient effective et le dossier devra être complété dans sa totalité (règlement de la cotisation, chèque de caution, photo).

Séance(s) annulée(s)

Toute(s) séance(s) annulée(s) quel qu'en soit le motif, ne pourra entraîner un remplacement de celle-ci ou un remboursement de cotisation, même partiel.

Aussi, si lors d'une séance, l'effectif d'un groupe s'avérait insuffisant (moins de 3), les entraîneurs pourront ou pas annuler leur cours.

4 / RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Tout adhérent se doit de respecter les locaux ainsi que le matériel. Après chaque utilisation, le matériel doit **impérativement** être rangé aux emplacements prévus à cet effet.

Il est fortement recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les locaux et vestiaires pendant et après la fin des cours.

La section décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans les vestiaires ou dans l'enceinte de la salle de gymnastique, y compris dans le bureau.

Il est également interdit d'utiliser les téléphones portables pendant les entraînements.



SECTION GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR



5 / SECURITE

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit aux personnes non adhérentes de pénétrer dans la salle de gymnastique et d'utiliser les installations..

D'autre part, et notamment sur les cours des babys, les enfants non adhérents accompagnant leur(s) parents, ne doivent en aucun cas gêner le déroulement des séances, et/ou monter sur le matériel. Il est impératif qu'ils restent à l'entrée de la salle.

6 / COMMUNICATION ET DROIT D'IMAGE

Afin de promouvoir les activités de la section, celle-ci se réserve la possibilité de prendre des photos des adhérents lors des entraînements, compétitions ou autres manifestations et de les diffuser en accompagnement d'un article de presse, sur le site internet du club ou sur la page facebook de la section.

Si toutefois, des adhérents ou parents ne souhaitent pas voir leur photo ou celle de leur(s) enfant(s) diffusée, ils sont invités à en faire part au responsable de la section.

7 / PARTICULARITES DE L'ACTIVITE GYMNASTIQUE

a) les gymnastes

Les enfants sont pris en charge uniquement à leur arrivée dans la salle de gymnastique de la cité Verte au début et seulement au début du cours auquel ils sont inscrits.

En cas d'absence ou de retard prévu à un entraînement, il est demandé aux parents de prévenir l'entraîneur de l'enfant ; ou si cela est imprévu, de l'en informer à la séance suivante ; ceci étant indispensable pour un bon suivi du groupe.

Les enfants doivent respecter les entraîneurs, mais aussi se respecter entre eux et **exclure toutes violences verbales ou physiques**. Dans le cas contraire et selon la gravité, le bureau, à la demande de l'entraîneur, pourra exclure temporairement ou définitivement l'enfant de la section (sans remboursement de cotisation).

Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité, le matériel et l'environnement dans lequel ils évoluent.

Le rangement du matériel (demandé en fonction de l'âge des enfants) est partie intégrante de l'entraînement

Il est conseillé de ne pas laisser traîner des effets personnels dans la salle ou dans les vestiaires.

Le club n'est en aucun cas responsable des pertes, vols ou détériorations des effets personnels.

Les gymnastes doivent avoir une tenue compatible avec la pratique de la discipline : absence de bijoux, cheveux attachés, ...

b) les parents

Les parents se doivent de respecter les heures de début et de **fin** des cours pour venir chercher leur enfant. Aucun enfant mineur ne devra arriver ou repartir non accompagné.

L'accompagnant des enfants doit impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur à l'intérieur de la salle et en aucun cas les déposer à l'extérieur du complexe.

Les parents devront également respecter l'intimité des gymnastes dans les vestiaires

La nouvelle salle de gymnastique est strictement interdite au public.

c) les compétitions

Certains enfants, avec l'accord des parents, pourront être admis dans des groupes de compétition selon leur niveau. Ces enfants se devront d'y participer afin de ne pas pénaliser le groupe.

Si toutefois, l'enfant se trouvait dans l'impossibilité de participer à l'une des compétitions, les parents devront en avvertir l'entraîneur au moins un mois à l'avance afin que celui-ci puisse prévoir ou réorganiser son équipe.

En cas d'incapacité médicale, les parents devront fournir un certificat médical dans les plus brefs délais et impérativement **avant** la date de la compétition.

Rappel : les engagements en compétition sont payants et en cas de forfait d'un ou d'une gymnaste, le club est redevable d'une amende. A cet effet, il sera demandé un chèque de CAUTION de 50€ que la section se réserve le droit d'encaisser si l'enfant ne se présente pas à la compétition sans avoir prévenu l'entraîneur dans les délais ou sans fournir de certificat médical.

Les parents sont responsables du transport aller et retour de leur enfant jusqu'au lieu de compétition. En cas d'impossibilité, ils devront s'arranger avec d'autres parents.

Dès réception des informations, l'entraîneur s'engage à communiquer aux parents les dates et lieux des compétitions.

La tenue du club est exigée pour tout enfant faisant partie d'une équipe compétition : justaucorps pour les filles, léotard et short pour les garçons. Le port de la veste de survêtement du club pendant les compétitions est souhaité.